

Prix Régional pour l'Égalité et la Mixité des métiers 2020-2021

Date limite d'envoi 30/11/2021

➤ OBJECTIF

Dans le cadre de son engagement pour l'égalité et la jeunesse, la Région Grand Est souhaite mettre en valeur les jeunes en cours de formation dans une filière où ils/elles sont sous-représenté-e-s afin d'encourager **les filles à s'orienter dans des métiers dits masculins et les garçons vers les métiers dits féminins**. Le taux de mixité des métiers retenu pour l'éligibilité de chaque candidature doit être inférieur à 40 %.

L'objectif est d'ouvrir le champ des possibles et de favoriser l'accès à tous les métiers en luttant contre les stéréotypes sexués.

Des exemples de métiers non mixtes seront mentionnés au moment du dépôt des candidatures en ligne.

➤ TERRITOIRE ELIGIBLE

La région Grand Est.

➤ BENEFICIAIRES

Le jury arrête la liste des formations qui ouvrent le droit à ce prix en amont du lancement du Prix.

Les personnes réunissant les conditions suivantes peuvent concourir :

- Résider en Région Grand Est.
- Etre âgé-e de 15 ans minimum jusqu'à l'année des 30 ans.
- être inscrit-e au titre de l'année 2020-2021 en dernière année de cursus de formation dans un Etablissement (lycée professionnel, lycée technologique, lycée agricole, CFA, Université, Etablissement d'enseignement supérieur...) de la région Grand Est.
- **ou** être inscrit-e dans un organisme de formation situé dans la région Grand Est pour suivre une formation diplômante ou qualifiante (diplôme, titre ou certificat de qualification professionnelle ...).
- ne pas avoir été lauréat-e lors des précédentes éditions.

➤ METHODE DE SELECTION

- Le dossier de candidature complété et accompagné des pièces justificatives demandées doit être transmis à la Région de manière dématérialisée avant la date limite figurant dans le règlement du Prix.
- Tout dossier réceptionné hors délai ou incomplet ne sera pas traité.

- Un tiers (parent, personnel de l'équipe pédagogique d'un centre de formation ou d'un établissement, entreprise d'accueil en cas d'alternance...) peut déposer un dossier de candidature au nom d'un-e candidat-e sous condition stricte de l'informer au préalable de cette démarche et d'obtenir son accord.

Le Président du Conseil Régional sollicite l'avis du Comité de pilotage Egalité qui constitue le jury du Prix. La commission permanente du Conseil Régional décide de l'attribution des prix.

➤ NATURE ET MONTANT DU PRIX

Le montant du Prix est de 400 € par lauréat-e.

Le nombre maximum de lauréat-e-s est fixé à 100 avec une répartition qui sera proposée par le jury afin de tendre à une parité effective. Quel que soit le volet, cette répartition est ajustable en cas de défaut de candidatures. Le prix est versé en une seule fois.

PLANNING D'ORGANISATION

Lancement du concours : 30/03/2021

Date limite de réception des dossiers : 30/11/2021

Jury : fin 2021

Remise des prix : fin 2021 ou début 2022

La Région Grand Est se réserve le droit d'une modification, mineure ou non de ces conditions et dates et en avisera les candidat-e-s déclaré-e-s.